



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7547<sup>e</sup>** séance

Vendredi 30 octobre 2015, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi . . . . .	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Lucas
	Chili . . . . .	M. Olguín Cigarroa
	Chine . . . . .	M. Xu Zhongsheng
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Sison
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Stehelin
	Jordanie . . . . .	M. Omaish
	Lituanie . . . . .	M. Baublys
	Malaisie . . . . .	M. Ibrahim
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> Ogwu
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey
	Tchad . . . . .	M. Ali Adoum
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Ramírez Carreño

## Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite que l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies ait de nouveau participé au débat public qui a été consacré le 20 octobre 2015 au point de l'ordre du jour intitulé « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 ».

Le Conseil affirme son intention de continuer de consacrer tous les ans un débat public à ses méthodes de travail et s'engage à maintenir lesdites méthodes à l'examen dans le cadre normal de ses travaux, pour veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière efficace et systématique.

Le Conseil rappelle qu'il s'est engagé à tirer mieux parti de ses débats publics, le cas échéant, et à cette fin, il exprime sa volonté de continuer de prendre des mesures pour en améliorer l'interactivité et faire en sorte que leur thème soit mieux circonscrit. À cet égard, il accueille avec satisfaction les déclarations que font conjointement certains de ses membres et d'autres États Membres de l'Organisation.

Le Conseil souligne qu'il importe d'améliorer la coordination, la coopération et l'échange d'informations entre les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier entre le Conseil lui-même, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat, ainsi qu'avec d'autres organes compétents comme la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, et il réaffirme que la relation entre les principaux

organes des Nations Unies est une relation de synergie et de complémentarité, conforme à leurs fonctions, pouvoirs, attributions et compétences respectifs résultant de la Charte et strictement respectueuse de ceux-ci. À cet égard, il prend note de l'adoption par l'Assemblée générale, le 11 septembre 2015, de la résolution 69/321 et de la poursuite de la coopération entre son président et le Président de l'Assemblée générale.

Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et le prie de continuer à examiner et actualiser les notes de son président, en particulier la note S/2010/507, du 26 juillet 2010, en mettant l'accent sur les questions d'application.

Le Conseil prend note des efforts déployés par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour améliorer la transparence de ses activités, notamment en demandant à son président d'informer régulièrement les États Membres intéressés de ses activités, en consultation avec ses membres, et encourage le Groupe de travail à accomplir de nouveaux progrès dans ce domaine.

Le Conseil apprécie par ailleurs les efforts engagés par ses autres organes subsidiaires au niveau des méthodes de travail pour améliorer l'efficacité et la transparence de leurs activités, et il les encourage à faire de nouveaux progrès selon que de besoin. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/19.

Avant de lever la présente séance, je voudrais remercier très sincèrement l'ensemble des membres du Conseil de leur collaboration efficace avec la présidence pendant le mois d'octobre. Grâce à l'adaptabilité dont ont fait preuve tous les membres du Conseil, je pense que l'Espagne a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés au début de sa présidence et qu'ensemble, nous avons réussi à progresser sur des questions véritablement importantes et pertinentes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de même que pour améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité.

La déclaration du président que nous venons d'adopter aujourd'hui est, si l'on peut dire, la première du genre adoptée par le Conseil dans toute son histoire,

étant donné que le seul précédent existant était une déclaration extrêmement courte, d'un paragraphe à peine. J'estime que c'est bon signe si nous parvenons à adopter des textes qui nous engagent véritablement à travailler avec plus d'efficacité et de dévouement à l'avenir.

Je voudrais en outre remercier la Division des affaires du Conseil de sécurité de l'aide et des conseils qu'elle a prodigués à la présidence. Les présidents changent tous les 30 jours, alors que la Division est toujours là, comme une voix constante, pour donner des conseils efficaces et perspicaces. Je remercie également les interprètes de la patience et du dévouement dont ils ont fait preuve pendant les longues séances du Conseil,

de même que l'ensemble des États Membres de l'ONU qui ont suivi les débats publics.

Pour terminer, je tiens à saluer toute mon équipe de la Mission espagnole pour le travail qu'elle a réalisé. Sans elle, rien de tout cela n'aurait été possible. Elle a fait montre d'un enthousiasme et d'un dévouement sans bornes qui ont quasi épuisé le Représentant permanent que je suis dans l'exercice de ses fonctions.

Enfin, je souhaite plein succès à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, qui est absent aujourd'hui car j'imagine qu'il est déjà en train de se préparer à ses fonctions de président.

*La séance est levée à 10 h 15.*